

ANIMATION DE CLUBS D'ENTREPRISES SAP PAR DES CCI

Ces clubs répondent à un besoin de mise en relation d'entreprises de services à la personne (principalement des franchisées), en complément des actions dont elles bénéficient au sein de leur réseau.



JUILLET 2017

LA DÉMARCHE PROPOSÉE PAR CES CLUBS

La CCI du Morbihan est à l'origine de la création d'un club d'entreprises, nommé Resap 56 et regroupant 15 entreprises, majoritairement agréées et franchisées.

L'enjeu garantissant le succès du club a consisté à dépasser la logique de concurrence entre les entreprises adhérentes. Le but du réseau est de mutualiser les moyens et les ressources tels que la communication, notamment en direction des institutionnels (conseil général, Direccte), la formation, les RH (mutualisation de salariés réalisée de manière informelle, l'option de la création d'un groupement d'employeurs, envisagée puis jugée trop coûteuse, a finalement été écartée). Il s'agit également de permettre le développement d'une charte qualité (en tant que moyen de communication vers les clients et usagers, avec des objectifs de délai de réponse par exemple, etc.), le partage de stands, la visibilité et la promotion dans des forums. Un site Web dédié a d'ailleurs été créé.

Le club d'entreprises prend appui sur la plate-forme Web Bretagne Ecobiz (non spécifique au secteur des services à la personne). Il y réalise sa promotion, défend les intérêts communs et accède ainsi à un moyen dématérialisé d'échanges de pratiques.

LES CLUBS ENTREPRISES DANS LES DOM

Cette initiative a également été repérée dans le réseau CCI sur l'île de La Réunion. Le club réunit une trentaine de chefs d'entreprise. En lien avec la DIECCTE, de nombreuses présentations leur sont proposées (prévention des risques, OPCA, formation, etc.). La CCI se charge de l'animation du réseau et met en œuvre des actions telles que le partage de données locales, nationales et d'experts, de travaux menés avec l'Avisé (réseau des DLA) et l'Anact (réseau des Aract).

<http://www.cci.fr>